

POLITIQUE DE LA FORMATION

Position de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux

- Il s'agit de focaliser de manière conséquente et à des coûts raisonnables l'ensemble du système de formation sur la qualité et la performance tout en tenant compte à l'avenir des besoins de l'économie, de la société et des apprentis. Des mesures de contrôle correspondantes doivent être engagées à tous les niveaux.
- La formation professionnelle initiale en tant que tremplin de carrière doit être plus intéressante pour les adolescents.
- Il s'agit de renforcer la coopération et le partage des tâches dans le système de formation (restructuration du portefeuille). Il n'est pas question de mettre la politique régionale au premier plan.
- La mobilité doit être encouragée à l'aide d'un système de bourses et de prêts lié à la performance. Afin de pouvoir améliorer la mobilité, il doit être possible de comparer les compétences acquises au-delà du cadre de qualification national et européen (NQF et EQF).

1 Situation initiale

Les entreprises de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (industrie MEM), d'un niveau technique très élevé et représentées par l'association Swissmem, constituent avec leurs quelque 330'000 employés et un chiffre d'affaires de 87 milliards de francs, dont 68 milliards ou 78 % dans l'exportation, sont un pilier important de notre économie (données de 2010). Pour la branche, la Suisse est une zone industrielle importante et Swissmem met par conséquent tout en œuvre pour rendre les conditions cadres de cette place industrielle compétitives. En font partie le système de formation et le recrutement de jeunes gens de très bonne formation au niveau des spécialistes et ingénieurs, dont le manque est actuellement très élevé.

La Suisse s'offre un des systèmes de formation les plus chers du monde. Les pouvoirs publics déboursent pour un écolier ou un étudiant en moyenne CHF 122'000.- pour toute la période de scolarité et environ CHF 61'000.- pour l'enseignement à une école de maturité. Au total, les pouvoirs publics (Confédération, cantons et communes) ont investi 27 milliards de francs pour la formation. Ainsi, ce poste de dépense (18,5% des dépenses des pouvoirs publics) est le plus élevé après celui de la sécurité sociale avec des investissements de 20.8% (données 2007). Les études PISA montrent que la Suisse a « refait du terrain » et que notre système scolaire peut encore être amélioré. La revalorisation du métier d'enseignant, et par là le recrutement d'enseignants qualifiés, constitue un aspect important. L'intégration des enfants et des adolescents entraîne parfois quelques problèmes qui ne sont pour l'instant que partiellement résolus. A notre avis il est faux de charger les écoles avec toujours plus de tâches d'éducation qui traditionnellement sont assumées par les parents. En raison des investissements élevés dans la formation, il est important de toujours tenir compte de l'efficacité des dépenses engagées lors des mesures d'amélioration de la qualité. Les expériences faites dans le cadre de nombreuses réorganisations dans l'industrie montrent que l'amélioration de la qualité et l'efficacité des coûts ont été en règle générale inséparables.

En comparaison internationale de la part des personnes âgées de 20 à 24 ans possédant un diplôme d'une école secondaire degré II, la Norvège occupe avec 95,3 % (2004) la tête, précédant les autres pays scandinaves, les pays d'Europe centrale et l'Autriche et la Suisse (82,9 %) qui se trouve devant la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, etc. Avec une part de femmes de presque 15 % au niveau des diplômes en sciences naturelles et techniques dans le degré tertiaire, la Suisse est nettement en retard.

La Suisse a comblé son retard au niveau du taux des diplômés de maturité qui se situe aujourd'hui à près de 20 %. En revanche, et surtout aussi en raison de l'évolution démographique, il devient toujours plus difficile d'occuper des postes exigeants au niveau de la formation professionnelle initiale dans des métiers techniques. Il n'est plus possible de former suffisamment de spécialistes et d'ingénieurs et d'assurer la relève nécessaire dans notre branche. D'un autre côté, le chômage des jeunes est inquiétant : 4,1 % chez les jeunes de 15 à 24 ans (janvier 2011).

Notre système de formation marqué par le fédéralisme est hétérogène. L'article constitutionnel approuvé par le souverain le 21 mai 2006 permet de réaliser une standardisation absolument nécessaire qui sera concrétisée par le projet HarmoS au niveau cantonal. La réforme ne doit pas être freinée par des problèmes structurels et doit être mise en œuvre rapidement. Nous avons besoin de standards de formation uniformes permettant une comparaison des compétences par exemple au niveau des étudiants fraîchement diplômés. Il est également nécessaire d'augmenter l'importance des sciences naturelles et techniques. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'augmenter l'intérêt actuellement faible pour la technique. Il n'est pas possible de réaliser la mobilité nécessaire pour les familles sans réforme.

Souvent, la priorité n'est pas accordée au but et aux objectifs du système de formation en tant que tout, mais aux intérêts particuliers, sans tenir compte de la formation, de la vie professionnelle future et du marché du travail. Une place industrielle compétitive est essentielle pour notre prospérité. L'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux et d'autres également doivent pouvoir assurer leur relève. Nous ne pouvons par conséquent pas nous permettre de stagner dans la discussion liée aux « objectifs par étapes » quand il est question de la formation et du perfectionnement, mais nous devons définir des objectifs principaux. Les écoles doivent mieux préparer les jeunes gens à la vie professionnelle.

Une condition essentielle de l'amélioration de la mobilité est la comparabilité des compétences acquises dans l'espace européen. Alors que cela a déjà été introduit dans le domaine des hautes écoles par le système de Bologne et l'attribution de points ECTS, la comparabilité fait défaut dans le domaine de la formation professionnelle de base et de la formation continue (tertiaire B). La Suisse doit élaborer un cadre de qualifications national (NQF) garantissant la comparabilité avec le cadre de qualifications européen (EQF).

2 Revendications à l'adresse du système de formation (formation et perfectionnement)

Il s'agit en principe d'attribuer beaucoup d'importance à la revalorisation du métier d'enseignant aux écoles et à tous les niveaux. Souvent, les enseignants ne peuvent pas compter sur le soutien nécessaire en cas de situations difficiles avec les écoliers et leurs parents. A ce niveau, l'encadrement est devenu indispensable. Ceci est la tâche des directions des écoles. Elles doivent soutenir les enseignants de manière professionnelle et les soulager de tâches administratives, etc. L'école devrait adopter une structure semblable à une entreprise et fonctionner comme une entreprise.

L'on constate dans le corps enseignant un déséquilibre croissant entre les sexes, en première ligne au niveau des écoles publiques. Etant donné qu'il existe aujourd'hui une pénurie importante d'enseignants dans le domaine des formations techniques aussi bien au niveau de la formation et du perfectionnement professionnel qu'au niveau des hautes écoles, il est important que les sciences naturelles aient leur place méritée dans les plans d'études (plan d'études 21) et que les enseignants intègrent les aspects techniques quotidiens dans leurs cours. Pratiquement plus rien n'est possible sans la technique ; il est donc important d'encourager la compréhension de la complexité technique chez les enfants et les adolescents et d'éveiller leur curiosité et leur intérêt.

Ecole publique (jusqu'à la 6^{ème} année)

Il apparaît toujours plus clairement qu'une entrée tardive à l'école et une sélection prématurée sont de mauvais préalables à une promotion et à une exploitation optimales de l'ensemble du potentiel de formation. Il faut introduire des correctifs – mais pas sans mettre à disposition les ressources supplémentaires nécessaires ! – formation préscolaire, spécialement destinée aux enfants des couches peu instruites, modèles scolaires intégratifs au niveau de la scolarité obligatoire. La Suisse doit entièrement épuiser son propre potentiel. Un meilleur encouragement va de pair avec une diminution des dépenses sociales.

Outre les aspects formels à considérer – entrée à l'école flexible, harmonisation des plans d'études, 6 années d'école publique comprenant un examen d'un niveau d'enseignement uniforme/comparable pour toute la Suisse – il s'agit de donner plus de valeur à la qualité et à la performance et de motiver les écoliers à apprendre à lire et à écrire, à calculer et à former des approches logiques à un niveau élevé. L'anglais prend toujours plus d'importance et doit, à ce niveau, être enseigné en tant que langue étrangère. Les objectifs se réalisent le mieux si les enseignants et les parents réussissent à éveiller la curiosité et le plaisir d'apprendre et si des analyses périodiques sont effectuées (standards d'enseignement). De manière générale, l'évaluation du niveau d'étude des écoliers doit être plus fiable et mieux comparable.

Degré secondaire I (7^{ème} à 9^{ème} années scolaires)

Les sciences naturelles doivent avoir plus d'importance, également dans le mode de sélection qu'il s'agit de gérer de manière plus sévère qu'aujourd'hui. Il s'agit de créer un rapport entre la physique, la chimie et la biologie avec la technique quotidienne si l'on entend éveiller l'intérêt des écoliers – et tout particulièrement des écolières – à l'aide d'exemples pratiques et d'excursions. La préparation au passage à la formation professionnelle initiale, y compris l'élaboration du profil des compétences et des capacités ainsi que l'encouragement ciblé et si possible individuel des qualités personnelles, doit avoir lieu le plus tôt possible. Il s'agit de sensibiliser les adolescents pour ce qui est accessible et de les encadrer en conséquence (le projet Transition scolarité obligatoire – secondaire II va pouvoir y contribuer). Ceci n'est cependant pas possible sans repérage en cours de 8^{ème} année. L'intégration des degrés supérieurs, gérés jusqu'à présent séparément, n'est pas propice à l'objectif de bonnes performances et d'une qualité élevée ; le niveau de performance souffrirait sous de telles conditions.

Si l'on tient à éveiller l'intérêt d'une alternative au gymnase, il est important de montrer aux écoliers les perspectives professionnelles à long terme, par exemple à la fin de l'apprentissage d'un métier technique et d'encourager les jeunes gens dans la formulation de leurs objectifs professionnels et de leurs visions. Le gymnase ne représente pas pour les bons élèves la « voie royale » unique menant à une carrière professionnelle couronnée de succès.

La réalisation des objectifs cités exige une bonne coopération entre le corps enseignant, l'orientation professionnelle et les parents. Le soutien de l'industrie est également demandé : les contacts entre les entreprises et les écoles sont importants et le monde du travail et la place industrielle n'ont pas de meilleure occasion de se présenter que lors de visites d'entreprises.

Degré secondaire II

Formation professionnelle initiale

Il manque à la formation scolaire en soi, qui devrait servir de préparation à la vie professionnelle, le rapport avec la pratique. La dualité est une des qualités de notre système de formation professionnelle : la bonne synchronisation de la formation pratique en entreprise – soutenue par des cours interentreprises – et l'enseignement scolaire. La garantie et l'amélioration constante de la qualité de la formation en entreprise, aux cours interentreprises et aux écoles, y compris les modes de qualification, sont d'une importance essentielle. Ceci est également le cas pour d'autres modes de qualification (« validation des acquis ») donnant droit à un diplôme/certificat uniquement en fonction d'une preuve de compétence et sans examen final effectif. La formation pratique comprenant une première partie générale et une deuxième partie spécifique formée de disciplines spécialisées restera inchangée. Il s'agit en principe de structurer la formation de manière à ce que les transferts, par exemple vers une formation prolongée ou abrégée, dans le même secteur professionnel, soient possibles.

Chaque réforme des apprentissages adapte constamment la partie pratique de la formation professionnelle initiale aux besoins. Ceci doit également être le cas lorsqu'il s'agit d'aspects scolaires, par exemple pour la formation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication dont la maîtrise est toujours plus importante à notre époque et est essentielle dans de nombreux métiers. Un bon équipement informatique ainsi que des programmes d'études, y compris l'accès Internet ne suffisent plus. Des enseignants compétents sont une des conditions essentielles pour le succès. Il s'agit de veiller dans chaque réforme à ne pas augmenter les coûts et la charge de travail des entreprises d'apprentissage et de ne pas nuire à leur disposition à former. Cela est également valable pour les règlements concernant la formation et le perfectionnement des responsables de la formation professionnelle dans les entreprises et les cours interentreprises.

L'école professionnelle supérieure n'est pas seulement un complément raisonnable pour des apprentis intéressés et doués, elle garantit également un bon accès aux hautes écoles spécialisées, tant que le programme d'étude correspond au choix du perfectionnement envisagé. Il est donc important ni de remplacer les priorités de formation comme la technique, les sciences naturelles et économiques par une maturité professionnelle uniforme, ni de les soumettre à un libre choix.

Les cours interentreprises aux centres de formation, ateliers d'apprentissage et autres endroits d'apprentissage similaires, sont soutenus par l'Etat conformément à la loi sur la formation professionnelle. Ce soutien doit être uniforme et transparent ; il faut éviter de favoriser certains prestataires de cours. Il s'agit de financer la performance effective et non un statut particulier.

Gymnase

Le taux de maturité élevé est d'une part dû à la qualité insuffisante des gymnases (seuil d'admission bas, peu de pression de sélection) et à une préparation suboptimale pour le degré secondaire I et le choix professionnel et constitue d'autre part une raison pour la pénurie toujours plus manifeste de jeunes gens qualifiés intéressés à des métiers techniques. Un diplôme de maturité doit servir de base nécessaire et de qualification pour l'accès à une haute école. Des taux d'échec de 30 % et plus chez les étudiants montrent qu'il est nécessaire d'agir.

Swissmem salue la revalorisation des mathématiques et des sciences naturelles. Ceci permet premièrement d'améliorer la sélection et deuxièmement de corriger le déséquilibre actuel et pronostiqué au niveau du choix des étudiants (le nombre d'étudiants a augmenté aux hautes écoles universitaires de 46 % dans les disciplines des sciences humaines et économiques et sociales entre 1990/91 et 2003/04 – 2 gymnasiens sur 5 s'orientent aujourd'hui vers cette faculté – alors que la croissance chez les ingénieurs n'a atteint que 10 %).

Le nombre d'interruptions des études montre que beaucoup d'étudiants des écoles moyennes ne sont pas conscients de ce qui les attend et que la volonté d'étudier est souvent insuffisante. Les gymnases doivent aider à combler ce déficit. La procédure du choix du métier doit être intégrée dans les plans d'études – à l'image du degré supérieur (degré secondaire I). Les titulaires de maturité ayant choisi une formation pratique ont à leur disposition la voie « way-up », conçue par Swissmem, qui est un apprentissage raccourci conduisant à un métier technique et à une haute école spécialisée.

Degré tertiaire

Le système de formation et de perfectionnement transparent est avantageux à condition que la qualité n'en souffre pas. Cela signifie qu'il faut prévoir, si nécessaire, des critères d'adhésion (critères de sélection, formation complémentaire, examens). La formation de jeunes ingénieurs et de spécialistes en sciences naturelles constitue une priorité pour la place industrielle suisse de manière générale et tout particulièrement pour l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux. La majeure partie des étudiants EPF et des universités ne va pas entamer une carrière universitaire, mais s'engager dans l'économie privée. Il s'agit de tenir compte de cette situation lors de la formation des jeunes gens. La place industrielle suisse a besoin d'ingénieurs.

Degré tertiaire A (hautes écoles)

L'offre, aussi bien au niveau universitaire qu'au niveau des hautes écoles spécialisées (HES) est très large. Les diverses disciplines d'étude ne sont en partie que faiblement suivies étant donné que les hautes écoles sont trop proches l'une de l'autre. De plus, en raison du principe de l'inséparabilité de l'enseignement et de la recherche, s'ajoutent des coûts élevés (principalement aux EPF et universités). Étant donné que les investissements des pouvoirs publics peuvent à peine tenir le rythme de l'explosion des coûts d'aujourd'hui, il est inévitable de définir des priorités individuelles pour les hautes écoles, en particulier au niveau de la formation « Master » (redéfinition du portefeuille). L'acquisition de fonds supplémentaires (augmentation des taxes d'étude, dons etc.) à elle seule ne va pas résoudre tous les problèmes. Une augmentation mesurée des taxes d'étude doit être complétée par un système de bourses et de prêts en fonction des prestations et équilibré au niveau national (pas de neutralisation de recettes plus élevées des hautes écoles par des dépenses plus élevées pour les bourses). L'application de nouvelles méthodes de formation doit servir à alléger le rapport d'assistance souvent insatisfaisant (e-Learning, étude autonome aux dépens de « l'enseignement direct »).

La répartition des rôles aux hautes écoles, la coopération et la répartition des tâches entre les universités et les HES, doivent être poursuivies rapidement. Les hautes écoles doivent être conscientes de leurs qualités et s'imposer dans la concurrence (internationale). L'industrie s'attend à ce que la formation soit suffisamment variée et constitue une base solide pour les activités professionnelles.

Un financement étatique unique serait bien difficile dans notre système des hautes écoles avec ses diverses sources de financement et les multiples intérêts régionaux. Par conséquent, la Confédération devrait au moins verser ses contributions en fonction des prestations, c'est-à-

dire les lier à des mandats de prestations avec des critères d'évaluation. Pour cela, la Confédération dispose d'un système fiscal. Il est prévu de structurer les études postgraduées de manière à couvrir les frais (ce qui n'a malheureusement empêché l'offre excessive actuelle), la formation réelle s'étend jusqu'au premier diplôme « Master ».

Swissmem est de l'avis qu'au niveau universitaire la maturité professionnelle n'est acquise qu'avec l'obtention du « Master's Degree », alors qu'en revanche au niveau des hautes écoles spécialisées des études de trois ans mènent en général à une qualification professionnelle (accompagnée d'un profil de compétence, à l'image des anciens diplômés HES/ETS).

Degré tertiaire B (formation professionnelle supérieure)

Les examens professionnels fédéraux, les examens professionnels supérieurs ainsi que les études de technicien aux hautes écoles spécialisées (HES) représentent un pilier important des métiers techniques. L'industrie a besoin de spécialistes possédant de tels diplômes. Ils occupent des postes clés dans la production. Le degré tertiaire B n'est pas très connu dans les milieux de formation et mal positionné.

La discussion déclenchée il y a quelque temps au sujet du financement de la formation professionnelle supérieure manque malheureusement de réalisme. Les domaines de formation continue tertiaire A (formation initiale jusqu'au degré Master aux hautes écoles universitaires et Bachelor aux HES) et tertiaire B (perfectionnement professionnel) ne peuvent pas se comparer sans réserves.

En ce qui concerne le perfectionnement professionnel, les employeurs du secteur de l'industrie sont prêts à accorder des contributions substantielles à ceux de leurs collaborateurs dignes d'être encouragés ; l'encouragement étatique actuel est suffisant. Dans d'autres branches, par exemple dans les hautes écoles spécialisées du domaine de la santé, les subventions sont plus généreuses, et ces milieux attendent que l'encouragement étatique continue de couvrir entièrement les coûts. Avant que les pouvoirs publics s'obligent à une couverture complète, la structure des coûts, le potentiel d'optimisation, etc., doivent être soigneusement examinés. – L'exigence d'une prise en charge totale des coûts par l'Etat d'une part, et d'une autonomie privée dans la formation allant le plus loin possible d'autre part, vont mal ensemble.

Les 500 à 700 millions de francs supplémentaires exigés par les arts et métiers pour le financement des formations professionnelles supérieures ne peuvent être acceptés que (a) s'il est assuré que les coûts générés aujourd'hui par les institutions de formation professionnelle supérieure sont optimisés, (b) s'il s'agit de moyens supplémentaires en faveur de la formation, de la recherche et de l'innovation (donc pas un « exercice de redistribution ») et (c) s'il reste encore suffisamment de moyens pour les hautes écoles.

3 Mobilité

Il est tout particulièrement question ici des degrés tertiaires A et B. Plusieurs aspects sont d'importance : (1) la disposition des étudiants à la mobilité, (2) la reconnaissance de la part des formateurs des compétences acquises autrement et des semestres d'étude suivis ailleurs et (3) finalement, la juste appréciation des candidats par l'employeur potentiel. La mobilité des étudiants peut être encouragée par un système de bourses et de prêts dont la qualité (compétence professionnelle, disposition d'engagement) fait partie des critères d'attribution.

La reconnaissance par les formateurs de compétences et de prestations d'études venant de l'extérieur est assurée en Suisse au niveau du degré tertiaire B par l'ECTS (European Credit Transfer System, introduit dans le cadre du processus de Bologne). La Suisse a déjà en grande partie repris ce système. Au niveau du degré tertiaire B, l'Europe a mis en place le CVET (European Credits in Vocational Education and Training; « processus de Copenhague »), qui se différencie de l'ECTS par l'évaluation et la prise en compte des compétences acquises et non par la durée/performance des études. Une fusion des deux systèmes pourrait créer des problèmes. La Commission européenne travaille de plus sur l'European Qualifications Framework (EQF), servant à saisir et évaluer toutes les compétences acquises de quelque façon que ce soit. Tout en respectant l'intention de la Commission de l'UE, force est d'admettre que le produit intermédiaire présenté est trop complexe et pratiquement incompatible avec la pratique.

Zurich, décembre 2011

Informations supplémentaires:

Peter Stössel, 044 / 384 48 23, p.stoessel@swissmem.ch